

Zeitschrift: L'écran illustré : hebdomadaire paraissant tous les jeudis à Lausanne et Genève
Band: 4 (1927)
Heft: 8

Artikel: A-t-on le droit de critiquer?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-729146>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉCRAN ILLUSTRÉ

Journal de la Cinématographie en Suisse, paraissant tous les Jedis

A-t-on le droit de critiquer?

Dans notre dernier numéro nous avons reproduit un article de notre excellent confrère *Le Mondain* relatif au droit de critique des films dans les journaux quotidiens. Nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant les échos de cette polémique que nous tirons du même périodique :

« L'article que nous avons publié sous ce titre dans notre dernier numéro nous a valu plusieurs lettres qui, toutes — à l'exception d'une seule — approuvent notre point de vue.

» Le correspondant qui n'est pas d'accord avec nous, estime que le droit de critique existe pour tous les établissements de spectacles, sans exception, les concerts et autres manifestations où l'on perçoit un droit d'entrée.

« Le critique est en quelque sorte le mandataire du public et c'est par sa plume que l'on peut apprendre si le spectacle ou le concert dont la réclame a par avance vanté les mérites, possédait réellement ceux-ci. »

Encore que cette définition puisse paraître assez séduisante au premier abord elle nous semble spéieuse. Elle paraît exclure du droit de critique les entreprises purement commerciales, telles que les magasins, par exemple. Mais le fait d'avoir payé un droit d'entrée prouve-t-il que la... marchandise offerte à l'intérieur doit être soumise au jugement d'un spécialiste ?

D'ailleurs, dans bien des cas et notamment dans celui qui a motivé notre article, le jugement du critique est infirmé par celui du public. L'entrepreneur du spectacle, les artistes auraient beau jeu de répondre :

— C'est nous qui avons raison. Le critique n'y connaît rien.

Or, il est indiscutable que le critique peut avoir une conception plus élevée, plus raffinée de l'art qu'il est chargé de juger, que le public. Il peut donc se trouver en désaccord avec la foule sans avoir tort. S'il ne représente pas les goûts de la majorité des spectateurs, la définition de notre correspondant tombe d'elle-même.

Mais voici une autre lettre, émanant d'un loueur de films de notre ville. Il nous écrit :

— « Votre article est tout à fait juste. La critique cinématographique dans un journal destiné au grand public ne se justifie pas. A-t-on jamais vu dans la rubrique des lettres de

nos journaux, des articles consacrés aux romans feuilletons, aux romans policiers, aux livres d'aventures pour la jeunesse ? Les journaux acceptent de la publicité pour ces ouvrages, mais ne le jugent pas. Il les citent quelquefois et c'est tout. Quand une œuvre de ce genre sort de la banalité, il arrive qu'on le remarque et qu'on décerne des éloges mais jamais on ne montre de sévérité.

Il faut bien le dire : le cinéma est dans le même cas que ces ouvrages. Il ne vise qu'à distraire, qu'à intéresser, qu'à amuser. Les films sont pour nous loueurs et pour les exploitants une marchandise. Quand nous les achetons, quand nous les louons, nous pensons qu'ils plairont au public. Si c'est le cas, nous avons raison. Mais si on dénigre cette... marchandise, même au nom d'une conception artistique quelconque, on nous fait un tort commercial évident, on entrave nos affaires. En a-t-on le droit ? Je ne le crois pas ?

Tout est là, à notre avis. Il s'agit de distinguer les domaines dans lesquels la critique peut s'exercer utilement. W. »

Les débuts de « Métropolis »

Le 1^{er} février *Métropolis*, cette œuvre gigantesque dénommée *Le Miracle de tous les films du monde*, a débuté avec un éclat formidable au Cinéma Wittlin de Bâle. Toute la semaine et après la prolongation qui était à prévoir, une foule s'est pressée pour voir un film qui dans son genre constitue la limite de ce que nous pouvons prétendre techniquement et artistiquement d'un film. Les recettes se sont élevées à un record si on considère que la longueur du film impose un nombre restreint de séances et il est aisé de prévoir un succès au moins pareil dans les autres villes qui se sont empressées de retenir ce chef-d'œuvre d'ici très peu de temps.

Le nom *Métropolis* sera synonyme de succès comme rarement un film a pu se vanter de l'avoir.

Un document sensationnel

L'Eos Film de Bâle vient d'acquiescer les droits d'un document sensationnel qui soulèvera un intérêt général auprès du public. Il s'agit du drame *Donne-moi la Vie* qui, dans une action très poignante, traite la question si délicate de l'avortement. Le fait que ce film se passe pour la plus grande partie en Suisse, dans les hautes Alpes de la Jungfrau, ajoute

un intérêt à cette bande que nous verrons sous peu dans les plus grands établissements suisses. Tout le monde se rappelle du succès de films similaires comme *Fausse honte*, etc. ; eh ! bien le film *Donne-moi la Vie* ne le leur cède en rien et surpassera même les pronostics les plus audacieux.

Le "Cinéma pur," et M. Raymond Bernard

Je garde, étant allé voir M. Raymond Bernard, l'impression que j'ai parlé avec deux personnes, alors que je n'ai eu qu'un seul interlocuteur. La première personne est le metteur en scène du *Joueur d'échecs*, qui s'exprime lentement, et en pesant ses mots. La seconde personne... Mais écoutons la première :

— Définir le cinéma pur ? Il faudrait d'abord définir l'Art.

M. Raymond Bernard se recueille un instant. Son regard va de mes yeux aux vingt portraits de son père qui ornent les murs. Et il parle :

— L'Art, c'est un choix des instants de la nature. Si le cinéma est un art, il ne choisira pas les mêmes instants de la nature que le théâtre. Le cinéma n'est en somme qu'une forme d'imprimerie, la forme la plus suggestive peut-être, car l'image parle plus directement à l'esprit que le mot. Ceux qui blâment le cinéma dramatique et qui se disent les apôtres du cinéma pur me semblent ingrats, car c'est le cinéma dramatique qui a porté le cinéma à exister. Vous me direz qu'il vaut mieux regarder l'avenir que le passé ? Certes. Mais l'avenir est-il au cinéma pur ? Je ne le crois pas.

— Dans quel sens s'exercera donc le progrès ?

— Dans un sens beaucoup plus logique. Le cinéma a encore beaucoup de progrès à faire. Nous ne savons pas tout ce que nous pouvons tirer de notre instrument. Quand on nous donne notre première bicyclette, nous sommes quelque temps sans trouver notre équilibre. Ce n'est pas la technique qui importe le plus au cinéma. Ce qu'il faut, c'est s'habituer à parler avec les images, à penser directement en cinéma. Plus tard, on parlera moins de la technique, de même qu'on parle moins, en peinture, de la composition chimique des couleurs, ou en littérature, des caractères d'imprimerie. Ce qui importe avant tout, c'est l'idée. On pourra réussir de très belles choses sur *La mer au printemps*, ou sur *La forêt à l'automne*.

CAMÉO (GENÈVE) ALHAMBRA

Du Vendredi 25 Février au Jeudi 3 Mars 1927

Le film sensationnel de la saison. Le roman criminel le plus émouvant

La Traite des Blanches à New-York

grand drame de mœurs mis à l'écran par
Le Chef de la Police new-yorkaise

1^{er} épisode : **DISPARUE SANS LAISSER DE TRACE**
Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis.

Du Vendredi 25 Février au Jeudi 3 Mars 1927

UNE CLAMEUR HUMAINE SUBLIME ET PITOYABLE

Les Bateliers de la Volga

Une page émouvante et tragique de l'Histoire russe, réalisée d'après la scène de "L'OISEAU BLEU" par Cecil B. de Mille

De la misère et de la haine Des luxes et de la luxure
De l'amour et de la beauté Des vices et de la volupté

présentée avec le concours du

Double quatuor du Choeur d'Hommes de Genève

CHANTS POPULAIRES ET MUSIQUE RUSSES

Faveurs rigoureusement suspendues. — Locat. Stand 25.50. Prix de -80 à 3.50